

# ASILE SAINT-LÉONARD

A COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



## COMPTE RENDU

de l'Année 1912



LYON

IMPRIMERIE Veuve M. PAQUET

46, Rue de la Charité, 46

1913



# ASILE SAINT-LÉONARD

à COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



L'Asile Saint-Léonard, situé sur les bords de la Saône, à 13 kilomètres au nord du centre de Lyon, et sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), se trouve près de la gare de Couzon-Rhône qui est la troisième sur la ligne de Lyon à Paris. Et il a l'honneur d'être le *premier refuge-patronage* ouvert en France aux libérés adultes sortant de prison, qu'ils soient, ou non, soumis à l'interdiction de séjour. Sa fondation date du 6 juin 1864. Il a été reconnu d'utilité publique par décret du 6 mai 1868, et il est subventionné par le Ministère de la Justice, le Conseil général du Rhône, la Commission de surveillance des prisons de Lyon et la Chambre de Commerce de cette ville.

Médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris 1900 et à celle de Saint-Louis (Etats-Unis) 1904.

Diplôme d'honneur à l'Exposition Universelle de Paris 1878, et à l'Exposition Franco-Britannique de Londres 1908.

**Grand Prix** à l'Exposition Universelle de Bruxelles 1910, et à celle de Turin 1911.

Prix de vertu Rigot, de l'Académie Française en 1902. — Prix Chazière en 1895 et Livet en 1909, de l'Académie de Lyon.

Prix de vertu Audiffred, en 1911, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Médailles d'honneur en 1869, 1897 et 1910, de la Société nationale d'Encouragement au Bien.

Fondateur : feu le chanoine Villion, ✱, ✱.  
Directeur : le chanoine Roussel, ✱, ⓐ (A), ✱, reçoit le lundi.

### Conditions d'Admission

1° Ne pas être âgé de moins de 21 ans, ni de plus de 40. Cependant, nous recevons jusqu'à 45 ans ceux dont la santé et la vue sont bonnes et dont l'activité et la souplesse des membres se sont maintenues.

2° Être assez bien portant de façon à pouvoir fournir 10 heures de travail.

3° Ne pas être atteint de fatigue cérébrale, ni de maladie contagieuse ou repoussante.

4° Avoir bonne vue et ne pas être gaucher ou infirme.

5° Envoyer ou apporter un certificat du médecin, ou bien une note, soit du Directeur, soit du gardien-chef constatant que l'on réunit les conditions ci-dessus exigées.

6° S'engager par écrit à rester *six mois* au moins, (*sept*, s'il s'agit d'un libéré conditionnel) dans le refuge, et se rappeler que la Direction se réserve le droit de renvoyer un patronné au bout de quelques jours si elle le reconnaît incapable de se faire aux travaux de l'asile ou de se plier au règlement de la maison.

7° Envoyer ou apporter un certificat de bonne conduite délivré soit par le Directeur, soit par le gardien-chef.

8° Être muni, en arrivant à l'asile, de sa lettre d'admission et de son bulletin de sortie, en ayant soin de faire mentionner sur cette dernière pièce, ou sur une feuille à part, le montant du pécule au moment de la libération.

9° Faire, autant que possible, sa demande au moins quinze jours avant sa libération, et toujours l'adresser, *par lettre affranchie*, au Directeur de l'asile Saint-Léonard; ne pas manquer d'envoyer *un timbre* pour la réponse.

Outre des renseignements *détaillés* sur chacune des conditions d'admission exposées ci-dessus, la demande qui sera toujours, *à moins d'incapacité*



absolue, faite par le postulant lui-même et en termes très simples, devra contenir les nom et prénoms du postulant, sa profession, le lieu et date de naissance, le nom et prénoms du père et de la mère, l'époque de la libération.

Il devra aussi déclarer s'il est célibataire ou marié, ou bien encore, veuf avec ou sans enfants, puis donner le nombre, la date, la nature et la durée de ses condamnations.

Et dans le cas où le dit postulant serait incapable de faire sa demande, il devra au moins la signer.

Nous ne nous occupons ni des relégués ni de ceux qui n'ont pas fait ou terminé leur service militaire.

NOTA. — Ceux qui désirent obtenir du Directeur de l'asile une admission par écrit ayant pour but de leur faciliter la libération conditionnelle, devront s'engager :

1° A rester sept mois à l'Asile (si cependant la libération définitive arrivait avant la fin dudit engagement, celui-ci cesserait de suite, s'il avait dépassé six mois, sinon au bout de ce laps de temps) ; 2° A envoyer par la poste et par l'intermédiaire du greffier-comptable, le jour de leur libération, comme caution (mais nullement comme équivalence) de cet engagement de sept mois, la somme de cent francs et à l'abandonner, s'ils ne remplissent pas ledit engagement quel qu'en soit le motif, par exemple : un départ volontaire ou un renvoi pour inconduite.

En outre ceux qui, après prélèvement de la caution et des frais de route, auront encore de l'argent à leur pécule, devront également faire adresser ce reliquat, avec leur caution au Directeur de l'Asile.

Nous exigeons aussi l'envoi, après prélèvement des frais de route, de tout le pécule de ceux qui nous arrivent en libération définitive.

#### Observations

Nous n'avons en ce moment qu'une industrie, celle des toiles métalliques ; aussi la plupart des entrants doivent s'attendre à y être appliqués ; nous faisons cependant un peu de culture et de jardinage.

Le patronné reçoit 10 pour cent sur le produit de son travail ; en outre, il touche tous les lundis, de 0,25 à 0,50 c., suivant l'importance dudit travail. Cette somme est prélevée sur la masse pendant toute la durée de l'engagement qui est de six (ou sept) mois pour le premier séjour, de neuf pour le deuxième et d'un an pour les suivants. A l'expiration de cet engagement, le montant des dits prélèvements est inscrit au pécule, à titre de gratification. Puis d'autres récompenses en argent ou en vêtements sont allouées, selon les circonstances, en raison du travail et de la conduite.

Le patronné est entretenu de tout, sauf certains petits détails ; il jouit d'une sortie libre les dimanches et jours de fête, de 2 à 7 heures du soir. Il peut être placé, si ses efforts et ses antécédents le permettent, mais jamais avant la fin de son engagement. En outre, il faut qu'il ait à son pécule la somme nécessaire pour payer le voyage jusqu'au lieu de placement.

L'œuvre de Saint-Léonard ayant pour but la réhabilitation morale, et même légale des libérés, ceux-ci doivent faire preuve d'un bon esprit et d'une grande docilité, en ce qui concerne leur soumission à la discipline de la maison.

Le libéré admis devra se diriger sur l'asile dès sa libération et y arriver le même jour, s'il sort de l'une des prisons suivantes : Lyon, Trévoux, Villefranche.

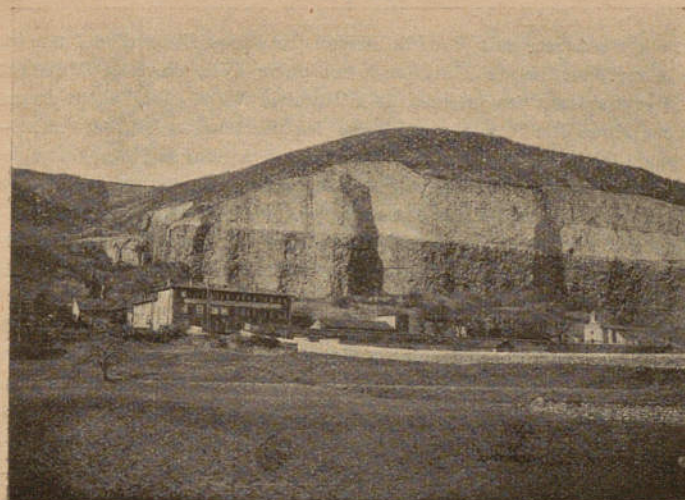
Tout retard non justifié par une preuve écrite émanant de personnes dignes de foi, pourra entraîner le refus d'admission au patronage.

NOTA. — 1° Les lettres et communications doivent toujours être adressées à M. le Directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), même lorsque les réponses sont faites par d'autres que lui.

Bureau de poste, de télégraphe et de téléphone à Couzon. Adresse télégraphique Chanoine Roussel, Couzon-au-Mont-d'Or.

2° Ceux qui, après avoir été admis au patronage, ne s'y rendraient pas, sont instamment priés de nous prévenir, quelle qu'en soit la raison.

3° Nous ne recevons pas ceux qui se présentent sans avoir été admis à l'avance.



## ASILE SAINT-LÉONARD

Premier Refuge-Patronage

Etabli en France pour les libérés adultes

Il est situé sur les bords de la Saône, à 10 kilom. au nord de Lyon

Sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône)

Fondé le 6 Juin 1864

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 Mai 1868

## COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 1912

Notre première pensée sera pour notre regretté Président d'honneur, le vénéré Cardinal Coullié, archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules, lequel a rendu sa belle âme à Dieu, le 11 septembre dernier, et dont les funérailles ont été pour sa mémoire un véritable triomphe. — C'est une perte considérable pour l'œuvre de Saint-Léonard, pour le directeur aussi bien que pour les patronnés. Aussi, avons-nous tenu à



perpétuer son souvenir dans la maison par l'acquisition d'un buste qui est la reproduction de celui que le sculpteur Poli, élève de Millefaut, avait exposé dans les vitrines de la librairie Vitte, et à l'achat duquel ont contribué une de nos bienfaitrices, les directeurs et les patronnés. — Ce buste fait pendant, dans notre petit salon à celui de Notre-Dame des Victoires que Son Eminence, lors de sa dernière visite, avait contemplé avec une joie pieuse, en rappelant des souvenirs d'enfance, à Paris.

Le 3 octobre suivant, nous célébrâmes dans notre chapelle, en présence de plusieurs bienfaitrices, un service soiennel à la mémoire de ce prince de l'Eglise.

Nous croyons utile de reproduire ici l'article paru dans le *Nouvelliste de Lyon*, le 15 décembre dernier, et dans le *Bulletin de l'Union des Sociétés de patronage de France*, nos 3 et 4 de 1912.

**Le Cardinal Coullié et les œuvres pénitentiaires.** — « Son Eminence le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules, porta toujours un grand intérêt à l'œuvre de Saint-Léonard. — Avant de devenir auxiliaire de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, il appartenait au clergé de Paris, et s'étant vu confier, grâce à ses qualités et à ses vertus, la charge importante de promoteur, il eut dans ses attributions le service religieux des prisons, et depuis, comme il se plaisait à nous le dire, il ne cessa de s'apitoyer sur le sort des malheureux détenus. Aussi, peu de temps après son arrivée à Lyon qui eut lieu en 1893, accepta-t-il très volontiers le titre de président d'honneur de l'œuvre.

« Déjà, étant évêque d'Orléans, il allait, chaque année, à la prison, porter ses souhaits de nouvel an, le jour même du 1<sup>er</sup> janvier, aux détenus, et leur annonçait que c'étaient eux qui avaient la faveur d'être les premiers chez qui il se rendait. Il faisait, en souvenir de cette visite, distribuer une cantine à tous les prisonniers. Il avait soin de se présenter à l'heure de la messe à laquelle il assistait et, après l'office, adressait à son auditoire une allocution empreinte de cette grande bonté qui fut la caractéristique de sa vie. Et un des détenus, venu plus tard au patronage St-Léonard, rappela à Son Eminence, lors d'une de ses visites, ces détails si touchants de son ministère épiscopal à Orléans.

« Il se fit un plaisir de venir plusieurs fois apporter ses encouragements si paternels à nos patronnés ; il daigna présider une fois notre fête de Saint-Léonard et surtout l'inauguration du monument que nous élevâmes en 1905, dans la cour qui précède la chapelle, à la mémoire du chanoine Villion, fondateur du patronage.

« Malgré ses nombreuses charges, il fit deux fois des aumônes vraiment royales à cette maison dont les besoins matériels le préoccupaient beaucoup. Il nomma le directeur actuel chanoine honoraire de la Pri-

« matiale et regarda comme une lacune dans ses visites épiscopales, les années où il ne put venir voir ses chers enfants de Saint-Léonard.

« Deux ans avant sa mort, alors qu'il ne pouvait déjà plus marcher, il se fit transporter à l'asile et il fallut se procurer une voiturette, pour le promener dans la maison et le conduire à la chapelle.

« L'année qui précéda sa mort, il avait promis au directeur une dernière visite au mois d'août, et à la suite d'une indisposition il ne put mettre à exécution son charitable projet. Ce fut pour le personnel et les directeurs une très grosse déception.

« Nous n'oublierons jamais les conseils qu'il donnait à nos patronnés avec tant de bonté ; aussi il les suspendait à ses lèvres tellement il les empoignait, s'il est permis de parler ainsi.

« Sa mort est une perte non seulement pour le diocèse de Lyon, mais encore et surtout pour nous.

« Au moment, c'était en 1911, où M. Félix Rocquain, rapporteur du prix Audiffred, de l'Académie des Sciences morales et politiques, faisait une enquête sur l'œuvre de Saint-Léonard, en vue de l'attribution possible dudit prix à son directeur, notre vénéré cardinal s'empressa de lui écrire pour lui recommander très chaudement la candidature du chanoine Rousset, et il se réjouit tout particulièrement du résultat qui fut, comme on le sait, en faveur de son protégé. Déjà en 1909, il avait exprimé à l'Académie de Lyon toute la joie qu'il éprouvait d'apprendre qu'elle venait de décerner à M. le chanoine Rousset, une partie de la fondation Livet.

« Chaque année, le 6 novembre, à l'occasion de la Saint-Léonard, il envoyait ses souhaits de fête aux directeurs et aux patronnés, et toutes les fois qu'un événement heureux se produisait, par exemple lorsque M. le chanoine Villion fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, il s'empressait d'adresser ses vives félicitations et ses souhaits de prospérité pour une œuvre qui a l'honneur, rappelons-le, d'être le plus ancien patronage de France (6 juin 1864) et qui espère célébrer dans dix-huit mois son cinquantenaire.

« Nous ne pouvons mieux terminer cette note sur le si regretté président d'honneur de l'œuvre de Saint-Léonard qu'en disant qu'il était la bonté personnifiée. Quel beau titre de gloire ! »

Enfin dans la séance solennelle de rentrée de la **Société générale des Prisons**, en novembre dernier, à Paris, le Président prononça l'éloge de Son Eminence qui s'était fait un honneur d'envoyer, pendant de longues années, sa cotisation en qualité de membre de ladite société pour montrer tout l'intérêt qu'il portait au relèvement des hommes tombés.

Cet hommage rendu à Son Eminence, qu'il nous soit permis de donner de suite quelques détails sur un fait se rattachant à l'œuvre des Hospitaliers-Veilleurs de Lyon, lesquels ont eu la pensée de la fondation d'un



patronage pour libérés et l'ont mise à exécution par l'intermédiaire de M. Blanc Saint-Hilaire et du chanoine Villion. — L'un des membres les plus actifs de ladite œuvre, est chef de la colonne de Saint-Eucher, et grâce à son zèle et à sa générosité, le local qui reçoit chaque dimanche « ses bons vieux » pour leur toilette, s'est transformé pour devenir en même temps une coquette salle de récréation et de lecture. Et non content de nous rendre service en obtenant de la maison L. Payen et C<sup>ie</sup> où il est employé depuis de longues années, des toiles d'emballage qui servent à confectionner des tabliers pour nos tisseurs, ce qui constitue pour nous une grosse économie, il voulut exprimer encore sa sympathie pour Saint-Léonard, enfant des Hospitaliers, en demandant au chanoine Rousset de venir bénir ce local dans lequel le chanoine Villion avait déjà présidé une fête. — Le Directeur de Saint-Léonard se fit non seulement un plaisir mais encore un devoir de reconnaissance de répondre à cette invitation et la fête fut charmante.

Et à propos des Hospitaliers-Veilleurs, le chanoine Sachet ayant fait l'historique de cette œuvre dernièrement et ignorant les liens qui rattachaient Saint-Léonard aux Hospitaliers, résolut, dès qu'il eut été mis au courant de certains détails, de faire un supplément ou une nouvelle édition qui montrera que notre œuvre est un des beaux fleurons de la charitable initiative des membres de cette société lesquels firent l'acquisition de l'immeuble où fonctionne l'œuvre, le 6 octobre 1863, et l'ouvrirent le 6 juin suivant. — Dans un an, si Dieu le veut, nous pourrons fêter le cinquantenaire de ce patronage, le plus ancien de France pour hommes.

## STATISTIQUE MATERIELLE ET FINANCIÈRE

1912 n'a pas voulu rester en retard sur 1910 et 1911 au point de vue agricole. — Nous avons encore eu un déficit de 22 pièces de vin sur les années ordinaires, soit, au prix si élevé de ces dernières années, environ 1.800 francs de perte. — Puis nous n'avons pas vendu un kilog de cerises, soit encore de 300 à 400 francs de recettes en moins. — Enfin, nous avons eu la fièvre aphteuse pendant un mois et demi, de fin janvier au 10 mars ; pendant ce temps-là pas de lait à utiliser ou à vendre. — Au total, près de 2.500 francs de déficit sur les années normales.

Au point de vue industriel la moyenne de recettes par homme et par jour, à la toile métallique, a été de 1 fr. 11 c., et la moyenne de dépenses : nourriture, vêtements, chauffage, éclairage, frais généraux, etc., a été de 1 fr. 75 c. (Nous ne comprenons pas dans ce chiffre les frais de constructions et de réparations). Il y a donc, par homme et par jour, une différence de 0 fr. 64 c., laquelle multipliée par 15.772 journées, donne un déficit de plus de 10.000 francs.

Nous parvenons néanmoins à équilibrer notre budget, grâce tout d'abord à la subvention ministérielle, puis à celle du Conseil général du Rhône et de la Commission de surveillance des prisons de Lyon dont le président, M. le Dr Lacassagne ainsi que tous les membres font bon accueil à la requête présentée chaque année par M. le Directeur des prisons de Lyon. — Puis, n'oublions pas nos souscripteurs et donnons une mention spéciale à Mme B... qui, prenant de nouveau en pitié notre détresse, nous apporta un billet de .... mille. — Mais, à côté de ces agréables surprises, il y a les défections causées hélas ! par la mort, puis par des revers de fortune ou d'autres causes, et nous supplions nos amis, surtout les dames patronesses, de nous procurer de nouvelles annuités. Qu'elles se mettent en campagne ; il n'y a que le premier pas qui coûte, et si elles comptent quelques refus, elles enregistreront des adhésions dont elles seront, à juste titre, fières.

Nous rappelons les dons en nature, tels que : soldes de magasins, toiles d'emballage (citons de nouveau l'exemple donné par M. Payen que nous remercions de tout cœur), puis, vêtements, chaussures, linge de corps, draps, alimentation (M. Brésard-Néel et Mme Béal, en sont un exemple).

Un détail : Sur quatre journaux que nous recevons, deux seulement sont payés, l'un par l'œuvre de Saint-Michel et l'autre par une de nos bienfaitrices. Il nous serait très agréable de recevoir l'abonnement des deux autres.

Nos charges ont augmenté par suite de la grande cherté des vivres et de tout ce qui est nécessaire à l'entretien d'une maison. Les charbons nous dépensent plus de 2.000 francs chaque année.

Les santés continuent à être déplorables. A la fin de l'année, nous avons été obligés de diriger sur les hôpitaux 6 malades dont un y est encore, incurable, et nous en avons un à notre charge depuis dix-sept mois par suite d'une maladie de poitrine. Si nous n'avions pas les visites gratuites du docteur Joannès Fléchet et divers avantages au point de vue de l'achat des remèdes, nous ne compterions pas moins de 2.000 francs de dépenses pour soigner nos infirmes.

Nos remerciements les plus vifs à ce cher docteur, à MM. Baroncelli et Gabriel Fléchet, chirurgiens-dentistes, et à M. Verdier, pharmacien de la maison départementale de retraite.

Ces remerciements, nous les exprimons de nouveau à Messieurs les Administrateurs de l'hôpital Saint-Joseph, à Madame la Supérieure et aux religieuses de cette maison ; ils reçoivent avec toute la charité possible nos patronnés malades.

Nous adressons, comme précédemment, un pressant appel aux âmes charitables dont la fortune permettrait la fondation d'un lit à notre service, dans ledit hôpital.



## STATISTIQUE MORALE

Nous avons reçu en 1912, 36 patronnés. Il en est parti 39 : nous n'avons été dans l'obligation de n'en renvoyer qu'un seul : quel éloge à leur adresse ! Nous en avons perdu un, mort bien chrétiennement à l'hôpital Saint-Joseph. Nous en avons placé 12, 5 sont rentrés dans leur famille, 19 ont cherché à se trouver par eux-mêmes un emploi.

Nous avons eu 3 réhabilitations dont 2 devant la Cour d'Appel de Lyon et 1 de droit. Ce qui nous fait un total de 50. C'est un beau fleuron pour la couronne de Saint-Léonard ! Et de ces deux réhabilitations, l'une s'appliquait à un ancien sous-lieutenant de 1870-1871. Aussi, immédiatement après, ayant enfin son casier judiciaire *blanc*, il fit la demande de la médaille commémorative de la guerre franco-allemande, et le fils de l'une de nos bienfaitrices lui ayant offert ladite médaille, nous la lui remîmes solennellement en présence de ses camarades, au milieu de l'émotion générale.

## ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE

Au point de vue matériel, nous avons procédé à l'installation de la force électrique à notre pompe. La grande quantité d'eau nécessaire pour le service de la maison, de la buanderie et du jardin d'une part, et, de l'autre, la difficulté de se la procurer par l'intermédiaire de nos patronnés qui se lassaient beaucoup en procédant à cette opération fatigante, exigeaient l'application de ladite force. Et au point de vue économie, combien nous nous félicitons ! Nous n'avons dépensé en 1912, que 60 francs. Puis, pour protéger notre installation, nos réservoirs et nos canalisations et diverses pièces glaciales pendant l'hiver, nous avons fait installer un vitrage qui nous a mérité de chaudes approbations. Ces deux créations nous ont coûté 3.800 francs, mais dans quelques années, ce capital sera amorti.

Nous aurons en 1913 de grosses réparations à faire à la cuisine, au réfectoire et aux chambres des religieuses, à notre salle à manger et cela, sous la direction absolument désintéressée de MM. Chevallet architectes. Aurons nous l'agréable surprise de recevoir une « manne » extraordinaire ?... Que notre désir se réalise !

Au point de vue religieux et moral, nous avons eu, à Noël, notre petite retraite annuelle dont les frais sont couverts par une subvention de l'œuvre de Saint-François de Sales. Puisque nous parlons religion, nous rappelons que nous laissons la liberté la plus complète à nos patronnés en ce qui concerne les sacrements et que nous recevons, sans distinction de croyances ou d'opinions, tout libéré qui veut se relever. Nous exigeons cependant de tous, l'assistance aux prières du matin et du soir, ainsi qu'aux offices du dimanche, soit pour remplir notre devoir

sacerdotal, soit pour faire naître ou renaitre dans ces âmes de salutaires pensées très propices au relèvement. Nous trouvons absolument insuffisantes les exhortations sur la beauté de la morale si nous ne les accompagnons pas de la crainte du châtement futur ou du désir de la récompense éternelle. Et avec les passions si fortes accompagnés de volontés si faibles, il faut soulever ce levier pour opérer des relèvements. Nous affirmons que si le patronage donne tant de consolations et si peu de défaillances, nous devons l'attribuer à l'esprit de foi qui y règne et qui est le principe directeur de notre organisation. Enfin, l'homogénéité et le bon ordre demandent cette uniformité d'observation des règlements de la maison.

Notre chapelle continue à être l'objet de la sollicitude de nos bienfaitrices : une parente de Monsieur le Directeur, habitant Nice, nous a brodé une splendide nappe d'autel ; deux dames de Neuville-sur-Saône ont aussi brodé un très beau tapis d'autel rouge ; une dame de Lyon nous a donné une chasuble verte ; c'est une récidiviste endurcie pour la charité.

Un prêtre de Joigny (Yonne) a eu l'amabilité de nous adresser une petite revue patriotique *L'Ami du Drapeau*, qui paraît tous les mois ; nous lui adressons de nouveau nos remerciements.

La Cie P.-L.-M. continue à nous accorder une carte d'abonnement à demi-tarif de Couzon à Lyon-Saint-Paul et à nous envoyer, comme d'ailleurs l'Orléans, l'Est et l'Ouest-État, des bons de faveur (demi-tarifs), lorsque nous leur en demandons.

Nous rappelons aux amis de Saint-Léonard le pain béni pour les grandes fêtes, ainsi que le café ; Madame la Supérieure de l'hôpital de Beaujeu, parente de Monsieur le Directeur, fait souvent cette surprise à nos patronnés qui sont très sensibles à cette attention. Une dame charitable du voisinage, sachant qu'ils n'ont pas de vin le soir, leur fait de temps en temps la gracieuseté de leur en offrir. Nous voudrions bien leur en donner à ce moment, comme le matin et à midi, mais ce serait une dépense supplémentaire de 800 francs, les années où le vin est à des prix raisonnables, et, avec les prix de ces trois dernières années, ce serait 1.200 francs. Nous regrettons vivement de ne pouvoir mieux faire ; c'est un désir qui nous préoccupe mais pour longtemps, craignons-nous, irréalisable.

Le mardi-gras, nous avons pu, suivant une vieille tradition, grâce à plusieurs de nos bienfaitrices qui nous apportent des lots ou qui en demandent à des amis, procéder dans la soirée à la petite tombola, source d'agréables surprises.

Fin août et commencement septembre, nous avons donné nos trois représentations habituelles. Nos patronnés ont joué *Le locataire du deuxième* et *Asile de nuit*, et avec succès. La troisième représentation



fut présidée par M. Just, directeur général de l'Administration pénitentiaire. Nous fûmes très sensibles à l'honneur qu'il nous fit et aux encouragements qu'il voulut bien adresser à nos patronnés.

En terminant, nous rappelons que Saint-Léonard, depuis sa fondation, le 6 juin 1864, a reçu 3.294 patronnés et en a placé 764. Le nombre total des journées de présence s'élève à 698.907, soit une moyenne annuelle de 14.561

21 Avril 1913.

NOTA. — Nous continuons à mettre sous les yeux de nos lecteurs et amis les causes de moyenne si faible de recettes dans la confection de la toile métallique. Tout d'abord, il faut se rappeler que l'apprentissage qui se fait à 30, 40 et surtout 50 ans, ne produit jamais, ou à peu près jamais, un ouvrier habile comme dans le cas où l'on commence à 15 et 18 ans. Secondement, la moyenne de séjour de nos patronnés n'étant que de 7 mois, la plupart d'entre eux partent au moment où ils pourraient, par l'habitude de ce travail, faire de plus fortes moyennes. Troisièmement, ils nous arrivent avec des santés de plus en plus délabrées. Quatrièmement enfin, la faiblesse de volonté qui a causé leur chute se fait quelquefois sentir dans leur travail.

— 11 —



Monument élevé, devant la chapelle de l'asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône) à la mémoire de Monsieur le Chanoine VILLION, Chevalier de la Légion d'Honneur, et fondateur dudit asile.

Sur le Socle qui supporte le buste de ce vaillant apôtre des anciens prisonniers, se trouve un libéré ayant dans la main gauche une chaîne brisée, et, de la main droite, montrant son bienfaiteur.

L'Inauguration a eu lieu le 26 Août 1905, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal COULLE, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.



## ADMINISTRATEURS DE L'ŒUVRE

### Président :

M. VIGNON (Antoine), 7, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

### Vice-Président :

M. RIGOT, (Eugène) ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, Fontaines-sur Saône (Rhône).

### Trésorier :

M. DESGEORGES (Amédée), 19, rue Puits-Gaillot, Lyon.

### Membres du Conseil :

MM. BOULAND, chef de la Comptabilité à la Caisse d'Epargne, 137, avenue de Saxe, Lyon.  
 CHEVALLET, ✱, architecte, 8, rue Constantine, Lyon.  
 FLÉCHET (Joannès), docteur-médecin, Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 GUINET (Antoine), négociant, 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.  
 DE LAFORTE, industriel, Montalieu-Vercieu (Isère).  
 DE LONGEVIALLE (Louis), avocat, 21, rue Sala, Lyon.  
 MARION, ✱, ancien magistrat, 7, rue Alphonse-Fochier, Lyon.  
 SABRAND (Edmond), négociant, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 SAINT-OLIVE (Henri), ✱, 9, place Morand, Lyon.

### Directeur :

M. le chanoine ROUSSET, ✱, (A) à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

### Sous-Directeur :

M. l'abbé PAQUET, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

### Dames patronesses :

Mademoiselle FERRAND, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Mesdemoiselles SORDET, 31, rue Victor-Hugo, Lyon.  
 Mademoiselle Marie Ducrot, Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Madame QUEYRAS, 6, rue Neuve, Lyon.  
 Madame SONNERY, 16, rue Fénelon, Lyon.  
 Madame MONET, (Germain), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Madame ROCHON, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Mademoiselle GILBERT, 24, rue de la Charité, Lyon.

.....  
 .....  
 .....

*Nous osons espérer que dans le cours de la présente année nous inscrirons de nouveaux noms parmi nos dames patronesses.*

## BIENFAITEURS

### 1° Bienfaiteurs perpétuels défunts :

Son Eminence le Cardinal COULLÉ, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules. Ancien président d'honneur.

#### MM.

Le chanoine Villion, ✱, ✱, fondateur et premier directeur de l'Asile.  
 De Prandièrre (Martial), ✱, premier président de l'Œuvre de Saint-Léonard.  
 Garnier-Aynard (M. et Mme) donateurs de la propriété du Sauguet (Isère).  
 Vignet, ancien notaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône), et ex-administrateur.  
 Guinet (Francisque), ancien administrateur.  
 Saint-Olive (Gabriel), ancien administrateur.  
 Bouvier, propriétaire à Fontaines-sur-Saône.  
 Durand (abbé), chapelain de Fourvière.  
 Ozier (J.-B., Marie-Philibert).  
 Chevalier (Mme Vve), née Luc.  
 Bouchardier (famille), de Collonges-au-Mont-d'Or, (Rhône).

#### MM.

Cénas (M. et Mme), de Lyon.  
 Delacroix-Riche (M. et Mme) de Trévoux (Ain).  
 Vergoin (Mlle), de Lyon.  
 Duvand (Mme), de Saint-Chamond (Loire).  
 Héricord et Gerbaud (Mmes), de Lyon.  
 Lombard de Buffières (baron), de Mâcon.  
 Guichard (Mme Vve), de Couzon-au-Mont-d'Or, (Rhône).  
 Limousin (Mme Vve), née Descours de Billoër, de Millery (Rhône).  
 Delon (Mme Pauline).  
 Chevalier (Mme Vve), née Farnier, de Collonges-au-Mont-d'Or.  
 Boiron, architecte, ancien administrateur.  
 V... (Mlle)  
 Silvestre (Mlle), Veauchette (Loire).

*Nota. — Nous célébrons chaque année, le 2 Novembre, une messe solennelle de Requiem pour tous nos bienfaiteurs défunts, et de plus, le jour anniversaire de la mort de ceux dont les noms sont cités ci-dessus, ou le dimanche le plus voisin, nous célébrons le Saint Sacrifice de la Messe à leur intention.*

*Nous inscrivons sur cette liste toutes les personnes charitables qui nous font une aumône de 1.000 francs au minimum.*

### 2° Bienfaiteurs insignes :

Le Ministère de la Justice (Administration pénitentiaire).  
 Académie Française (Prix Rigot).  
 Académie des Sciences Morales et Politiques (Prix Audiffred).  
 Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (prix Chazière et prix Livet).



3° Bienfaiteurs à titres divers :

**Nota.** — Nous inscrivons sur cette liste toute personne qui nous fait la charité non seulement par des annuités ou des dons en argent, mais encore par des dons en nature ou par des services rendus.

Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué habitent Lyon.

MM.	MM.
Agence Fournier.	Bottet (chanoine), retiré à Anse (Rhône).
D'Albon (feu le Marquis) St-Romain-de-Popey, (Rhône).	Bouland, administrateur.
Alex (Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône).	Brac de la Perrière (Jean).
Allard (Mme).	Brachet (abbé), vicaire, Ste-Foy-lès-Lyon.
Alleg (Mme) Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.	Brachet (Max).
André, († I), ancien maire, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).	Brachet (Mme Vve Aimée), Neuilly-sur-Seine.
Auquier (M. et Mme).	Brethenet (M. et Mme), Paris.
Arnaud (Rodolphe) Couzon - au-Mont-d'Or.	Brézard-Néel.
Audureau (Mme), Bône (Algérie).	Brossette, négociant.
Aynard, O. ❧, député du Rhône.	Brunier, Fontaines-sur-Saône.
	Buchin et Manu (Mlles).
	Bouveyron, curé de St-Romain-de-Jalionas (Isère.)
Baboin (Aimé).	
Baril.	Canard (Mlle Eugénie), Paris.
Baroncelli (M. et Mme).	Canet, toilerie.
Barral (Mme), Toulon.	Carcel.
Bayzelon.	Carret, ❧, Civrieux - d'Azergues (Rhône).
Béal (Mme Vve), Villevert-Albigny (Rhône).	Cartelier (sœur), supérieure de l'Hôtel-Dieu de Beaujeu (Rhône)
Béraud (Abbé), curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).	Carteron (Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Beillard (Abbé), curé de Roche-guê (Loire).	Casati-Brochier.
Bellon (Mme Vve).	Cassard (Mlle Jane), Paris.
Bérenger, ❧, sénateur, Paris.	Chabannes La Palice (comte De), à Montmelas-St-Sorlin (Rhône).
Berloty (Mme Vve).	Chabert.
Bertrand, herboristerie.	Chaîne, notaire.
Beyssac, régisseur.	Chaîne, avoué.
Biolay (Mme).	Chaize, Fontaines-s/Saône (Rhône).
Bied-Charreton (Mme Vve), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).	Chalaye, à Montanay (Ain).
Blanc (Mme Charles).	Chambre de Commerce de Lyon.
Blanchon (Joseph).	Chambre des Notaires de Lyon.
Bligny, Belleville-s.-Saône (Rhône).	Chardiny, notaire.
Boisset (De).	Chardiny, conseiller général du canton de Neuville-sur-Saône.
Bonnard (François).	Charles (abbé), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
Bonnardel (Jean).	Charrat, ancien notaire.
Bonnin (Mme Vve Louise).	
Bornet.	

MM.	MM.
Chardeyron, St-Romain-au-Mont-d'Or (Rhône).	Dazaud (Mlle), Rochetaillée-sur-Saône (Rhône).
Chamonard et Frachon, négociants en soieries.	Sa Grandeur Monseigneur Déchelette, évêque d'Evreux.
Chaintreuil (Mme Vve), Mâcon.	Defond (frères).
Charvériat (feu Léon).	Defond-Potié (M. et Mme).
Charvériat (Emile).	Defond-Poncet.
Chavent (père et fils).	Defond-Chabert (M. et Mme).
Chavent (Auguste et Georges).	De la Roche-Doreau (chanoine), aumônier des prisons de Fresnes (Seine).
Chatard (chanoine), Facultés catholiques de Lyon.	Delastre (Mme Vve), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
Chazay (Mlle Antonine), Saint-Chamond (Loire).	Deguerry (frère Amélien), Bordighera (Italie).
Chazay (Mlle Annette), Saint-Chamond (Loire).	Delpuy, hydraulicien, Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).
Cheney (Auguste), ancien maire d'Izernore (Ain).	Denis (abbé), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).
Chevalier (Mlles).	Deschavannes (abbé), curé de Couzon-au-Mont-d'Or.
Chevallet (Mme Vve), St-Etienne (Loire).	Desmoutiers (Mme Vve).
Chevallet-Boiron, architecte, administrateur.	Descours, inspecteur de l'Enregistrement en retraite.
Chomel (Benjamin), directeur de la Société de la rue Impériale.	Descours (Mlle).
Cotcombet, ancien magistrat.	Descours (Auguste).
Colonel.	Descours-Genthon et C <sup>ie</sup> .
Collet (Mme), Villevert-Albigny (Rhône).	Desgeorges (Amédée), administrateur.
Colas (abbé), Tassin-la-Demi-Lune (Rhône).	Desgeorges (F.) et C <sup>ie</sup> .
Commission de Surveillance des prisons de Lyon.	Desgrand et C <sup>ie</sup> .
Compagnie du Gaz de Lyon.	Desprès-Isnard (Mme Vve), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Compagnie P.-L.-M.	Deux-Passages (Direction des).
Compagnie P. O.	Devéze.
Compagnie de l'Est.	Devienne, ancien magistrat.
Chemins de fer de l'Ouest-Etat.	Droge (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or.
Comptoir National d'Escompte.	Droz, Albigny-au-Mt-d'Or (Rhône).
Conseil Général du Rhône.	Duchamp, vétérinaire Neuville-sur-Saône (Rhône).
Convert (famille), Rochetaillée-sur-Saône (Rhône).	Ducrot (Mme et Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Cordeliers (Grands Magasins des)	Ducrot (Mme Vve J.-B.).
Cornet, pharmacien.	Ducrot (Mlle Louise).
Cottin (Cyrille).	Ducrot (Sœur Gabrielle), Le Coteau (Loire).
Crédit Lyonnais.	Ducrot (Georges).
Crozet (Mme Jean).	Ducrot (M. et Mme Stéphane), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Curés d'Ainay.	Ducruet (Joseph).
— de St-François de Sales.	Dufêtre.
— de Saint-Nizier.	
— de Saint-Polycarpe.	
Damotte (Mme), Nice.	



MM.

Dumorand (abbé), curé de Saint-Laurent-de-Vaux (Rhône).  
 Dupuis, hydraulicien, Collonges-au-Mont-d'Or, (Rhône).  
 Duranton (docteur et Mme) Vichy Allier.  
 Durieux, Pont-de-Chérny (Isère).  
 Dutang, Villefranche-sur-Saône.  
 D..., (Mme), St-Chamond (Loire).

Faist (Mlle).  
 Faivre (Mme).  
 Falcoz (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, (Rhône).  
 Faivre (Docteur Paul), Inspecteur général des Services Administratifs au Ministère de l'Intérieur.  
 Faure, Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Favre.  
 Fayolle, à Genay (Ain).  
 Ferrand (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Ferry (J.-B.).  
 Ferry (Pierre).  
 Flachet (Mme Antonin).  
 Fléchet (docteur, et Mme), Fontaines-sur-Saône.  
 Fléchet (docteur Gabriel).  
 Foulumion (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Frachon, Queyras et Ponson.

Garin (Mlle).  
 Garcin (chanoine), aumônier.  
 De Gatellier (Comte), St Denis-de-Cabanne, (Loire).  
 Gaudereau (M. et Mme), Paris.  
 Gaune (ainé), Roanne, (Loire).  
 Gensoul.  
 Giboz, industriel, Neuville-sur-Saône.  
 Gilbert (Mme Vve).  
 Gillet, manufacturier.  
 Girard, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 Godinot, ancien magistrat.  
 Gontard (T.).  
 Gontard (Louis).  
 Gontard (Albin).  
 Gonin (Mme), St-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

MM.

Gourd (Alphonse), député du Rhône.  
 Goutarel (Mlle), à Volan-sur-Mallevial (Loire).  
 Goutel (Mme Vve).  
 Goutte (abbé), vicaire à Givors (St-Nicolas).  
 Grand-Clément (docteur).  
 Grandjanny.  
 Granjon (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 Granjon (Mme Vve).  
 Granjon (Mlle).  
 Granjon (F.).  
 Granjon (J.).  
 Grivet (Mme).  
 Gros (Mme).  
 Gueugnot (Mme), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 X... (Mme), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Guérin (Ferdinand).  
 Guillet-Brossette (Mme), Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Guillot-Sanlaville (Mme).  
 Guimet (Emile), industriel, Fleuri-sur-Saône (Rhône).  
 Guinet (Antoine), administrateur.  
 Guinet (Mme).  
 Gutton (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Grand Bazar de Lyon (Direction du)

Hôpital Saint-Joseph.  
 Hospitaliers-Veilleurs,

Imbert (Armand), Inspecteur général adjoint des Services administratifs au Ministère de l'Intérieur.  
 Isaac (Auguste).

Jacquier (Charles), avocat.  
 Jaillard (Louis).  
 Jandard (M. et Mme), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Jasserand (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Jeandeau et Corot (Mlles).  
 De Jerphanion (baronne Alban), à Veauchette (Loire).

MM.

De Jerphanion (baron Jean), Veauchette (Loire).  
 De Jerphanion (Mlle Albane), Veauchette (Loire).  
 Jubin (Francisque).  
 Jugnet (Mme Vve).  
 Jury des Assises du Rhône.

La Villardière (Mme de), La Frette (Isère).  
 Lafond - Jacquemond (Mme Vve), Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 De Laforce, administ. Montalieu-Vercieu (Isère).  
 Lambert (Mlle), Villevert-Albigny (Rhône).  
 Lamy (Mlles), Saint-Genis-Laval (Rhône).  
 Larrivé (docteur, et Mme), Meyzieu (Isère).  
 Laurent (abbé), curé-doyen à Bellegarde (Loiret).  
 De Lavernette Saint-Maurice (Mlle).  
 Legendre (Charles).  
 De Leusse (Mme la Comtesse).  
 Linage.  
 De Longevialle, avocat, administ.  
 Lucien-Brun (Mme Vve).  
 Lucien-Brun (Emmanuel), avocat,

Maillet (Gabriel).  
 Maison départementale de retraite, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Maisonneuve (Mme René de), Nantes (Loire-Inférieure).  
 Malleval (Mlle).  
 Mangini (Mme Vve F.)  
 Manhès.  
 Marais (baron du).  
 Marais (Georges du).  
 Marais (Paul du).  
 Marion, ancien magistrat, administ.  
 Marchal (frères), entrepreneurs.  
 Margerand.  
 Marolles (René de), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).  
 Marolles (Philippe de) à Mehun-sur-Yèvre (Cher).  
 Martin, entrepreneur.  
 Mathieu, greffier de la Cour d'Assises.

MM.

Mathieu (J. et M.).  
 Maurizot.  
 Meaudre (Adrien).  
 Meaudre (Max).  
 Meaudre (Mme Ch.).  
 Mercier (chanoine), ancien curé de St-François de Sales.  
 Meynard.  
 Minimes (M. le Supérieur des).  
 Monet, (Mme) Albigny-au-Mt d'Or (Rhône).  
 Monnet, notaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Montaland (Mme Vve), Villevert-Albigny (Rhône).  
 Montange, (Mme Vve), Neuville-sur-Saône (Rhône).  
 de Monteynard (Mme la comtesse), St-Romain-au-M-d'Or (Rhône).  
 Morin-Pons, banquier.  
 Maillon (Mme).  
 Mulatier et Dupont, manufacturiers.  
 Musy (Félix), industriel.

Naquin (Mme Vve).  
 Neyrand (Louis).  
 Neyrat (Mgr), doyen du chapitre primatial.  
 Nolhac (Mme Vve de), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Neyron (Mme Vve).

Odet (Mlle).  
 Œuvre des Eglises Pauvres, par Madame Guigou.  
 Œuvre de St-François-de-Sales.  
 Œuvre de Saint-Michel.  
 Ogliastro, directeur des prisons de Lyon.  
 Ollier (Mme Vve).  
 Olphe-Gaillard (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Olphe-Gaillard (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Orsel des Sagets (Mme), Billy (Allier).

Palluat et Testenoire.  
 Payen (Louis) et C<sup>ie</sup>.  
 Peillon.



MM.  
 Pellossier (Neuville-sur-Saône (Rhône)).  
 Pellé sœurs (Maison), Guichard successeur.  
 Permezel.  
 Périchon (Mme), Clermont-Ferrand.  
 Perrin (Mme Gustave), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Perrin (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Perrot (Milles).  
 Perrot-Ducrot (Maison).  
 Perroud, avocat.  
 Peyron (abbé), aumônier, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Phénix (Cie du).  
 Picollet.  
 Pillet.  
 Plessis (Mme la comtesse du), Montbrison (Loire).  
 Place (Joseph).  
 Place (A.).  
 Ponti (Ange).  
 Ponti (François) (M. et Mme).  
 Potié, juge au tribunal civil.  
 Potié (Mlle).  
 Poussin.  
 Pouzet, (Joseph).  
 Pouzet (Mme).  
 Prandières (René de).  
 Prandières (Georges de).  
 Puissant (Mlle), St-Genis-Laval.  
 Puvis de Chavanne (de).  
 Queyras (Mme Vve).  
 Queyras (Eugène).  
 Quintero, chirurgien-dentiste.  
 Ravier du Magny, avocat.  
 Ravut (abbé), curé-archiprêtre de Neuville-sur-Saône (Rhône).  
 Ravut (Mmes), Neuville-sur-Saône, (Rhône).  
 Regaud, (Romain).  
 Richard (Mme Vve).  
 Rieu (Mme).  
 Rigot, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Lyon, administrateur, Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Rigot (Jules), Nevers.  
 Rigot (Emile), Sante-Foy-lès-Lyon.  
 Rigot (Ernest).  
 Robert (M. et Mme), Fontaines-Saône (Rhône).

MM.  
 Robin et Cie.  
 Rémont (Isaac), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Rocquain (Félix), membre de l'Institut, Paris.  
 Rochon (M. et Mme), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Roë (Charles).  
 Rosera (Mme).  
 Rouche, négociant.  
 Rouast (Mme).  
 Rougier (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Rousset (Mlle Marie), Luré (Loire).  
 Routier (chanoine), ancien curé de Saint-Nizier.  
 Rouveure.  
 Roux-Chapuis, (M. et Mme).  
 Roux de Bezieux (Mme).  
 Royé-Beillard (Mme Vve).  
 Rozier (Mlle Jeanne), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Rué (Mme), Versailles.  
 Sabran (Edmond), administrateur, Sachet (chanoine).  
 Saint-Didier (Milles de).  
 Saint-Olive (Henri), administrateur Saint-Olive (Charles).  
 Saint-Olive (Fernand).  
 Sanlaville (Mme Vve).  
 Sargnon (docteur).  
 Sargnon.  
 Satin (Mlle), St-Cyr-au-Mont-d'Or, (Rhône).  
 Sénéclauze (Mme Vve), Bourg-Argental (Loire).  
 Sénéclauze, à Bort (Corrèze).  
 Serre (Mlle).  
 Serre (Joseph).  
 Simon, receveur des contributions directes en retraite, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Sinoir (Emile), Laval (Mayenne).  
 Société Générale.  
 Société de patronage de Laval.  
 Société de patronage de Rennes.  
 Petites Sœurs de Saint-Joseph, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Sicre (abbé), vicaire à Oullins.  
 Sonnery (Mme Vve).  
 Sordet (famille).  
 Sornin (Anthelme), à la Garde (Var).

MM.  
 Souchon (Mme Théodore), Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Spazin (Mme).  
 Supérieure de l'Orphelinat de St-Léonard, à Beaucerf (Pas-de-Calais).  
 Sylvain, notaire.  
 Talon, (Abbé), curé de Fontaines-sur-Saône, (Rhône).  
 Targe, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Terret (Mme).  
 Tiollier (Mme).  
 Tixier-Bertaud, (Mme Vve), Saint-Haon-le-Vieux, (Loire).  
 Terrier (Mme Vve), Mâcon.  
 Trémoulléac, chanoine, curé de la Grande Eglise, provicaire de Monseigneur, St-Etienne.  
 Tresserre (Mme Vve), Demi-Lune.

MM.  
 Verdier, pharmacien à Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Verne (Mlle), Givors (Rhône).  
 Verny (Mme Vve Léonce), Aubenas (Ardèche).  
 Vibert (M. et Mme) Villevert-Aibigny (Rhône).  
 Vidal (Mme Alexis).  
 Vignon (Antoine), président du Conseil d'Administration.  
 Villion, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Violet (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Volf (Mme) et l'œuvre privée des églises pauvres.  
 Voron (Emmanuel), professeur de droit pénal aux Facultés Catholiques de Lyon.

**Nota.** — 1° Les souscriptions annuelles, fixées à 20 francs (nous recevons cependant avec reconnaissance, même à titre d'annuité, des sommes inférieures à ce chiffre), peuvent être remises à tous les administrateurs, mais plus spécialement à M. Desgeorges (Amédée), trésorier de l'Œuvre, 19, rue Puits-Gaillot, à Lyon, ou à M. Vignon, président, 7, rue Alphonse Fochier, Lyon ou bien encore à M. le chanoine Rousset, directeur de l'Asile St-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Il en est de même pour les dons extraordinaires, et l'œuvre étant reconnue d'utilité publique, on peut lui faire des legs par testament.

2° Nous rappelons aux bienfaiteurs de Saint-Léonard qu'ils peuvent déposer toutes commissions pour ledit Asile, par exemple : lettres, effets, petits paquets, etc., etc., chez Milles Gros et Puissant, (Milles Jeandeau et Corot successeurs), 5, rue de la République à Lyon, notre voiturier passant à cette même adresse tous les quinze jours, le mercredi après-midi.